



COMMUNE DE MEYMAC

# ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2023-245 6-1

## LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,  
Vu, le Code de la Route, ses articles R 110-1 et R110-2,  
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,  
Vu, la demande présentée par **Monsieur Jérôme BOBIN, entreprise ATEC Réhabilitation, ZA de la Barricade, 22170 PLERNEUF**, en vue de la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et des regards de visite rue du Pas Redon sur la commune de Meymac.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le jeudi 18 janvier 2024, sur la rue du Pas Redon (VU 66) de la hauteur de l'Intermarché jusqu'au croisement avec la rue des Moulins (VU 44), les restrictions suivantes seront imposées :

1. **Alternat de circulation** en fonction de l'avancement du chantier.
2. **Stationnement** : le stationnement sera interdit, au droit des lieux de travaux.
3. **Vitesse limitée** : au droit des travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 2 : Signalisation aux usagers :**

Le barrièrage de sécurité, ainsi que la déviation seront mis en place par l'entreprise ATEC Réhabilitation et ce pendant toute la durée des travaux, avec affichage de l'arrêté.

**ARTICLE 3 :** Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur Jérôme BOBIN, entreprise ATEC Réhabilitation, ZA de la Barricade, 22170 PLERNEUF,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur Cyril DESMICHEL, entreprise SAUR, Zone Artisanale de la Croix Emanée,
- à Monsieur le Directeur du supermarché Intermarché de Meymac.



Fait en Mairie de Meymac,  
Le 27 décembre 2023.

  
LE MAIRE DE MEYMAC,  
Philippe BRUGERE